



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS #2 2021-2027



SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS
PROGRAMME ADOPTÉ LE 20.05.2021 EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉPOSÉ LE 21.06.2021 EN PRÉFECTURE

Table des matières

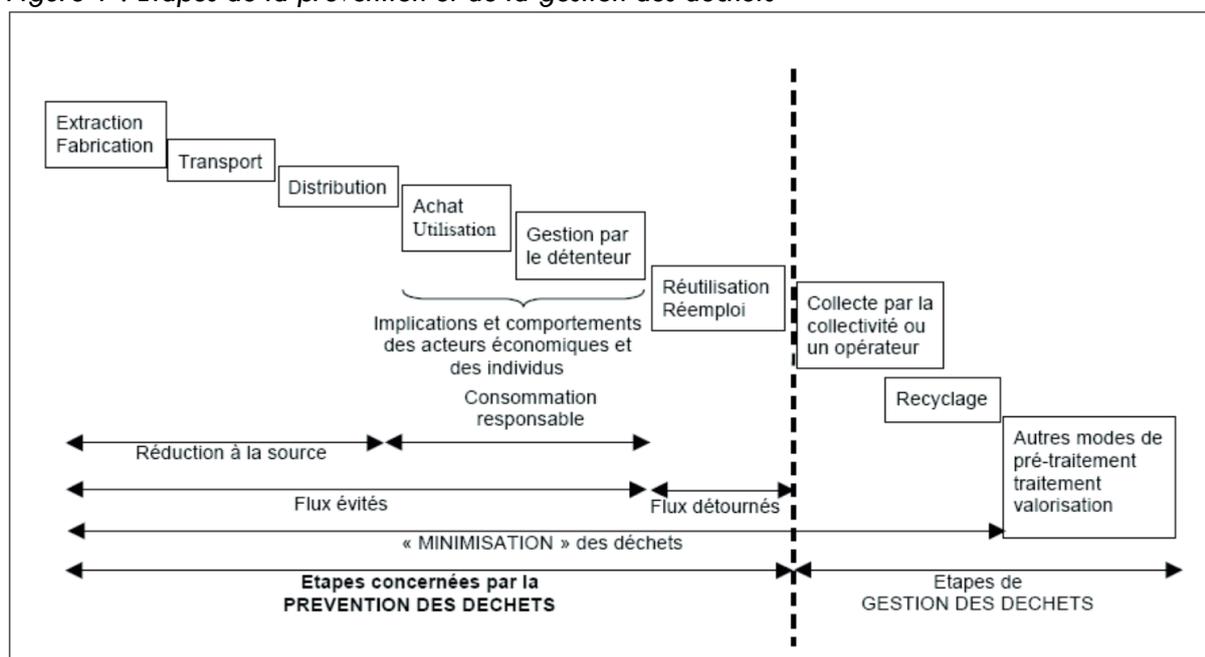
1. ÉTAT DES LIEUX.....	3
1.1. Contexte	3
1.2. Présentation du territoire	6
1.3. Gestion et prévention des déchets	9
1.3.1. Fonctionnement du service de gestion des déchets	9
1.3.2. Déchets ménagers et assimilés	10
1.3.3. Appel à projets biodéchets 2019-2022.....	14
1.3.4. Programme local de prévention des déchets 2018-2020	15
1.4. Analyse stratégique	16
2. PLAN D' ACTIONS.....	18
2.1. Objectifs du programme local de prévention des déchets.....	18
2.2. Plan d'actions : 6 axes... ..	19
2.3. ... et 16 actions	23
Références	40
Sigles	41
Figures	42
Annexes.....	42

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1. Contexte

La prévention des déchets, c'est l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable. La prévention des déchets s'applique donc à différents niveaux, de la conception à la consommation, en passant par l'approvisionnement, la production et la distribution.

Figure 1 : Étapes de la prévention et de la gestion des déchets



Source : Plan National de Prévention des Déchets, p.10

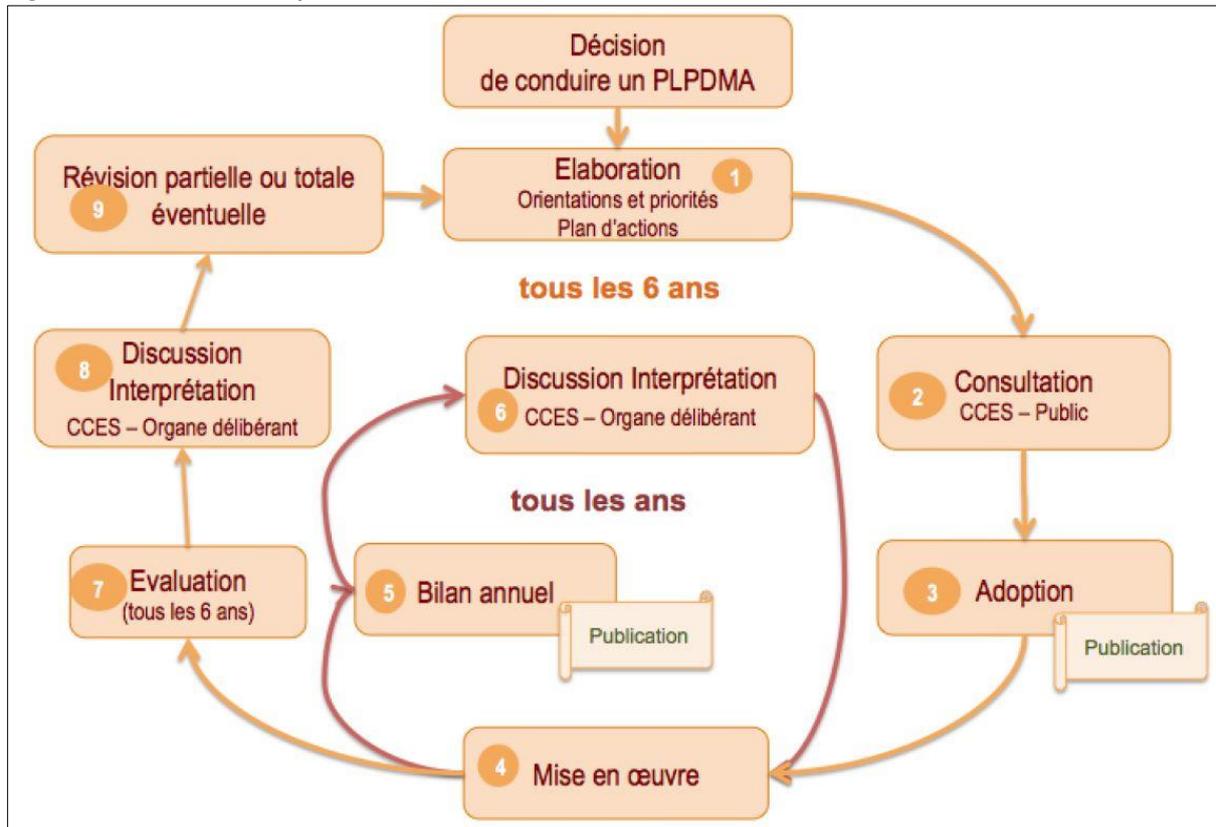
Tous et toutes, victimes et responsables à la fois : la production de déchets, directe ou indirecte (extraction de matière première, transformation et transport génèrent des déchets dit « cachés »), est attribuable à l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, publics, ménages, scolaires, etc.). Ces mêmes acteurs ont aussi les ressources pour élaborer ensemble des solutions de réduction.

La directive européenne du 19 novembre 2008, relative aux déchets, prévoit une hiérarchie à respecter pour le traitement des déchets : prévention, réparation/réemploi, recyclage, valorisation énergétique, élimination. De même la loi du 11 février 2016, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, stipule que les actions de lutte doivent se faire dans l'ordre suivant : prévention, don/transformation des biens propres à la consommation humaine, alimentation animale, puis compostage ou valorisation énergétique.

La communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) est en charge de la collecte et du traitement des déchets. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 (annexe 1) lui impose donc d'élaborer et d'animer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés composé comme suit : état des lieux, définition d'objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), plan d'actions pour atteindre ces objectifs, évaluation et suivi. Cet outil présente des avantages écologiques, financiers (réduction des coûts), économiques (création d'activité) et de cohésion sociale.

DMA = Ordures Ménagères Résiduelles (poubelles grises)
+ Collecte Sélective (tri)
+ Apports en déchetterie

Figure 2 : Processus simplifié d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, ADEME



Source : Guide pour l'élaboration et la conduite des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

Le 6 juillet 2016, le conseil communautaire de la CCMM a acté la décision d'engager un programme local de prévention des déchets (annexe 2). Une Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi (CCES) a été constituée par la CCMM pour donner son avis avant l'adoption du programme, lors des bilans annuels et lors de sa révision tous les 6 ans.

Comme pour le premier PLP, la commission sera constituée des membres de la commission environnement (annexe 3) et des associations CLCV et R&Agir. Sa présidence sera assurée par Jean-Luc Fontaine, élu délégué à la prévention des déchets de la CCMM et PDG de la SPL COVALOM. Le secrétariat sera assuré par le service prévention des déchets ménagers. Sur demande, d'autres acteurs identifiés comme parties prenantes (représentants de la CCMM, associations, entreprises, économie sociale et solidaire, etc.) pourront intégrer la commission consultative d'évaluation et de suivi.

Un premier programme a été mené entre 2018 et 2020 avec des bilans annuels (annexe 4). Suite au dernier bilan présenté le 3 février 2021, il a été demandé aux membres de la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi de se positionner pour élaborer le programme local de prévention des déchets 2021-2027.

Au niveau réglementaire, le programme local de prévention des déchets doit être compatible avec d'autres textes relatifs aux déchets : Plan National de Prévention des Déchets (PNPD), Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Grand Est (PRPGD), loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC), etc.

Compatible avec...	Contenu
PRPGD Grand Est	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévenir la production de déchets et augmenter la valorisation (matière et organique) des déchets ➤ Traiter les déchets résiduels produits au regard des capacités des installations du Grand Est (valorisation énergétique, incinération et stockage) ➤ Promouvoir l'économie circulaire pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies
Loi AGEC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets ➤ Réduction des DMA de 15 % entre 2010 et 2030 ➤ Lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés ➤ Sortir du plastique jetable d'ici 2040 et tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025 ➤ Réduire le gaspillage alimentaire ➤ 65 % de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en 2025 ➤ 60 % de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en 2030 ➤ Obligation de tri à la source des biodéchets d'ici 2024

La cohérence avec les autres politiques du territoire (économie, social, énergie, logement, etc.) sera recherchée pour l'ensemble des éléments du programme.

1.2. Présentation du territoire

Communauté de communes Moselle et Madon, Région Grand Est (54)

- Territoire de typologie mixte à dominante rurale
- 19 communes (annexe 5), 28 671 habitants en 2017 (données INSEE, actualisées à l'été 2020)
- Territoires limitrophes : Grand Nancy, CC Terres Toulaises, CC Pays de Colombey et du Sud Toulais, CC Pays du Saintois, CC des Pays du Sel et du Vermois
- Déchets produits en 2020 : 15 610 t soit 556 kg/hab de déchets ménagers et assimilés dont 4 648 t soit 165 kg/hab d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) dont 5 782 t soit 206 kg/hab d'apports en déchetterie dont 2 117 t soit 75 kg/hab de déchets verts hors déchetterie (tonnage estimatif)
- Compétence collecte et traitement des déchets déléguée à la SPL COVALOM en 2013
- Conventions avec 7 éco-organismes
- Collecte de 2 flux en porte-à-porte (OMR et tri), 4 flux en apports volontaires (papiers, emballages en verre, textiles, déchets verts)
- 2018-2020 : premier programme local de prévention des déchets
- 2021-2025 : Plan Climat Air Énergie Territorial

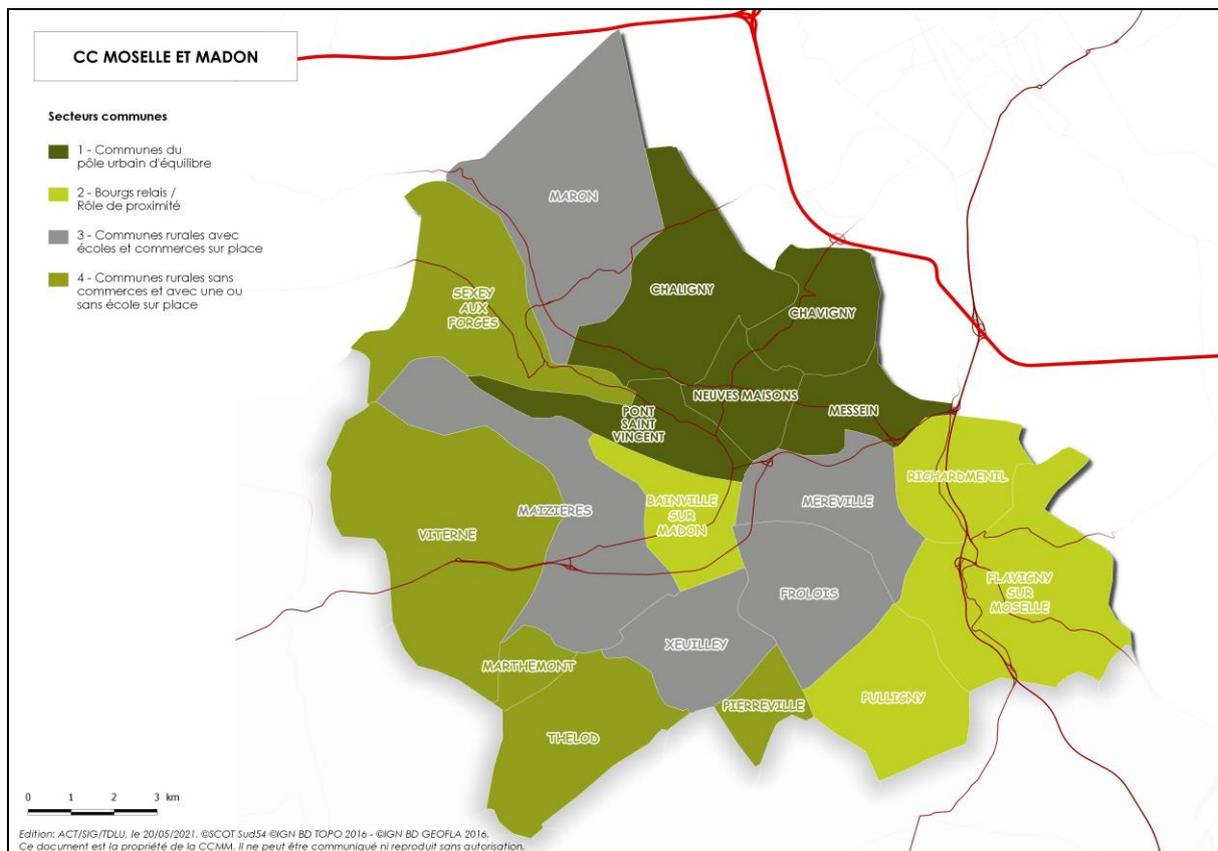


Figure 3 : Profils des communes de la CCMM, observatoire de l'habitat et du foncier – SIG TDLU, 2021.

Cette carte, issue de l'observatoire de l'habitat et du foncier, permet de visualiser les communes de la CCMM suivant leur profil. Ces profils sont identiques à ceux du schéma de cohérence territoriale.

En vert foncé, les communes de Chaligny, Chavigny, Messein, Neuves-Maisons (pôle urbain d'équilibre) et Pont-Saint-Vincent, concentrent la majorité des commerces et services de la communauté de communes.

En vert clair, les communes de Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Pulligny et Richardménil, jouent un rôle de relais de proximité. Elles ont pour objectif de maintenir et conforter leur offre en matière de petite enfance et de soins pour faire face aux besoins locaux.

En gris, les communes de Frolois, Maizières, Maron, Méréville et Xeuilley, disposent d'écoles et d'une offre de commerces sur leur territoire. Elles ont un rôle complémentaire compte tenu de l'attractivité du territoire de la communauté de communes.

En vert intermédiaire, les communes de Marthemont, Pierreville, Sexey-aux-Forges, Thélod et Viterne, sont dépourvues d'une offre de commerce sur leur territoire mais disposent d'une offre scolaire en regroupement.

Quelques dates marquantes

2007	Changement du schéma de collecte : équipement des ménages en bacs à ordures ménagères, mise en place de points d'apports volontaires papier à l'instar du verre, collecte des emballages légers en sacs jaunes en porte-à-porte, et redevance spéciale pour les non ménages
2013	Création de la SPL COVALOM pour mutualiser le service de gestion des déchets
2014	Le périmètre de la CCMM passe de 12 à 19 communes
2015	Mise en place de 5 bennes à déchets verts supplémentaires (soit 10 en fonctionnement)
2016	Densification des points d'apport volontaire verre et papier
2017	Ouverture de la déchetterie à Messein, et fermeture de celle à Neuves-Maisons Étude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative Adoption du programme local de prévention des déchets
2018	Préparation de la tarification incitative : enquête en porte-à-porte, équipement des foyers en bacs pucés, communication
2019	Mise en place de la tarification incitative et des extensions de consignes de tri Inauguration de l'appoint-tri La SPL COVALOM est lauréate de l'appel à projets biodéchets de l'ADEME
2020	Mise en place d'un contrôle d'accès par badge à la déchetterie à Messein Première année de facturation de la tarification incitative Élections municipales et pandémie mondiale

Acteurs et habitant·es du territoire

Prévenir les déchets, c'est agir avant leur apparition, quel que soit le domaine. Un large panel d'acteurs du territoire est donc concerné par la prévention des déchets : communes, associations, médiathèques, clubs de sport, habitant·es, bailleurs sociaux, entreprises, restaurants, cuisines collectives, exploitant·es agricoles, Département 54, CAF, ADEME, etc.

- 11 927 ménages répartis dans 13 099 logements (données INSEE, 2017 actualisées été 2020)
- 290 associations (guide des associations de la CCMM)
- 4 025 élèves scolarisés (académie Metz-Nancy, année scolaire 2020-2021)
 - 871 maternelles
 - 1 607 élémentaires
 - 1 090 collégiens
 - 457 lycéens
- 2 030 entreprises (données février 2019, agence de développement Terres de Lorraine)
- 160 assistant·es maternel·les (au 26.02.2021)

Selon les données INSEE 2017 actualisées à l'été 2020, la communauté de communes Moselle et Madon compte 28 671 habitants soit 11 927 ménages. Plus de la moitié des habitants de la CCMM (54,7 %) a entre 15 et 59 ans. La répartition par tranches d'âge est similaire à celle des territoires voisins qui composent le Pays Terres de Lorraine.

Plus de deux tiers des habitant·es de la CCMM (67,5 %) ont un emploi. Le taux de chômage de la CCMM (7,4 %) est proche de celui des autres intercommunalités du Pays Terres de Lorraine : 7,3 % pour la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, 6,2 % pour la CC du Pays du Saintois, et 8,7 % pour la CC Terres Tuloises.

En 2017, 13 099 logements ont été recensés sur la CCMM. 77,3 % des ménages sont propriétaires et 81 % des logements sont des maisons individuelles.

La part élevée de résidences principales sur la CCMM (91,4 %) s'observe aussi sur la CC2T (90,5 %). Les territoires plus ruraux tels que la CCPCST et la CCPS ont un taux de résidences principales moins élevé (respectivement 86,7 et 86,5 %).

1.3. Gestion et prévention des déchets

1.3.1. Fonctionnement du service de gestion des déchets

Le service de gestion des déchets a été mutualisé au 1^{er} janvier 2013 avec celui de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (39 communes et 11 500 habitants), au sein de la société publique locale COVALOM (31 agents).

Pour le territoire de la CCMM, les collectes suivantes sont assurées par le personnel de la SPL COVALOM : collecte des ordures ménagères résiduelles toutes les deux semaines (ramassage toutes les semaines pour certains collectifs et commerces de bouche, notamment sur la commune de Neuves-Maisons) ; collecte des sacs de tri en porte-à-porte toutes les semaines ; cartons pour les associations et entreprises du territoire toutes les 2 semaines ; et encombrants pour les personnes âgées et à mobilité réduite sur demande 3 fois par an (mars, juin, octobre).

La collecte des points d'apports volontaires (verre, papiers et textiles), de la déchetterie, et des 13 bennes à déchets verts dans les communes, est déléguée à des prestataires. Une plate-forme de compostage est présente sur la commune de Maizières. A l'heure actuelle, seulement les habitant·es de Maizières et Xeulley sont invité·es à s'y rendre. L'exploitation du site est assurée par la société publique locale COVALOM, en partenariat avec la commune de Maizières. Les opérations liées à cette exploitation sont réalisées par différents prestataires : Suez Organiques (traitement), la SNC de Gravanne (transport de déchets verts) et le GAEC de la Naux (entretien du site). La charge financière de la plate-forme est assumée par la SPL COVALOM. Suite à une étude sur la gestion des déchets verts menée en 2020-2021, le modèle de fonctionnement du service concernant cette filière pourra être amené à évoluer.

En 2019, la valorisation matière (recyclage) ou organique (compostage) des déchets était de 48 %.

Tous ces chiffres se retrouvent dans le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service produit par la SPL COVALOM. Ce rapport annuel permettra d'ailleurs de suivre année après années l'évolution de la production des déchets (annexe 6).

Jusqu'en 2018, le coût de la gestion des déchets était financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère (TEOM), calculée sur la base foncière de l'habitation figurant sur l'impôt foncier bâti, indépendamment de la quantité de déchets ménagers produits. Au 1^{er} janvier 2019, une tarification incitative a été mise en place avec : une part fixe toujours calculée sur la base foncière de l'habitation avec un taux diminué, et une part variable dite incitative, calculée à partir du volume d'ordures ménagères produit (annexe 7).

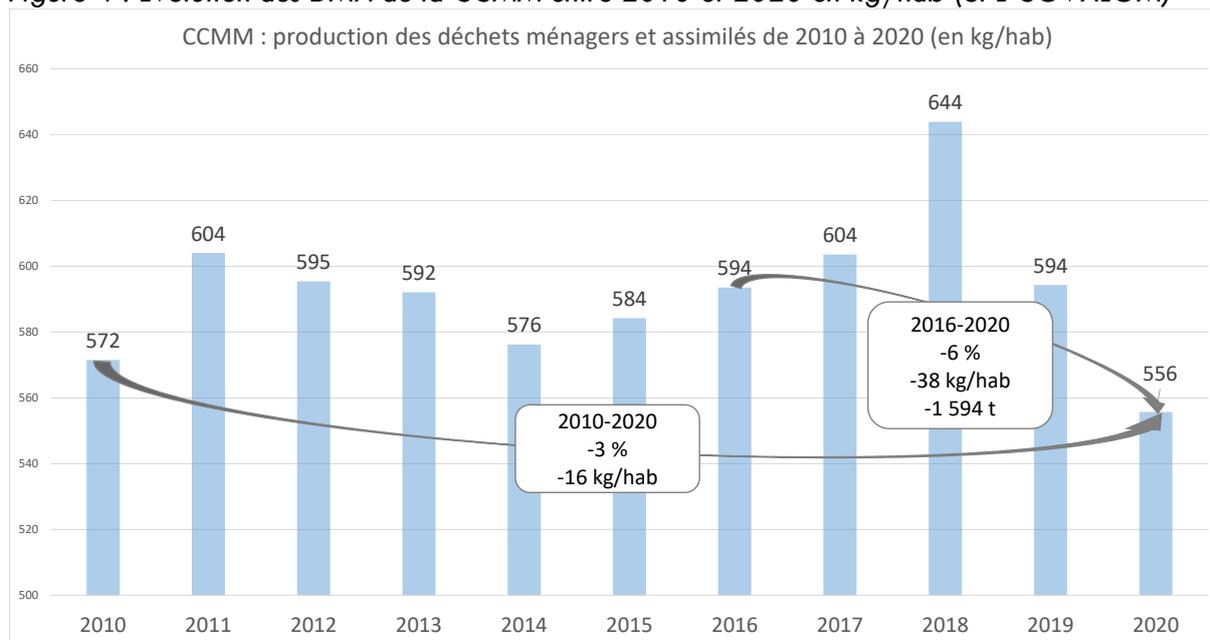
Pour les non ménages (entreprises, administrations...) dont les déchets sont assimilés aux déchets des ménages et produisant plus de 660L par semaine, c'est la redevance spéciale qui est appliquée (annexe 8)

1.3.2. Déchets ménagers et assimilés

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont les déchets non dangereux des ménages ou provenant des entreprises industrielles, artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.

Source : dictionnaire de l'environnement et du développement durable.

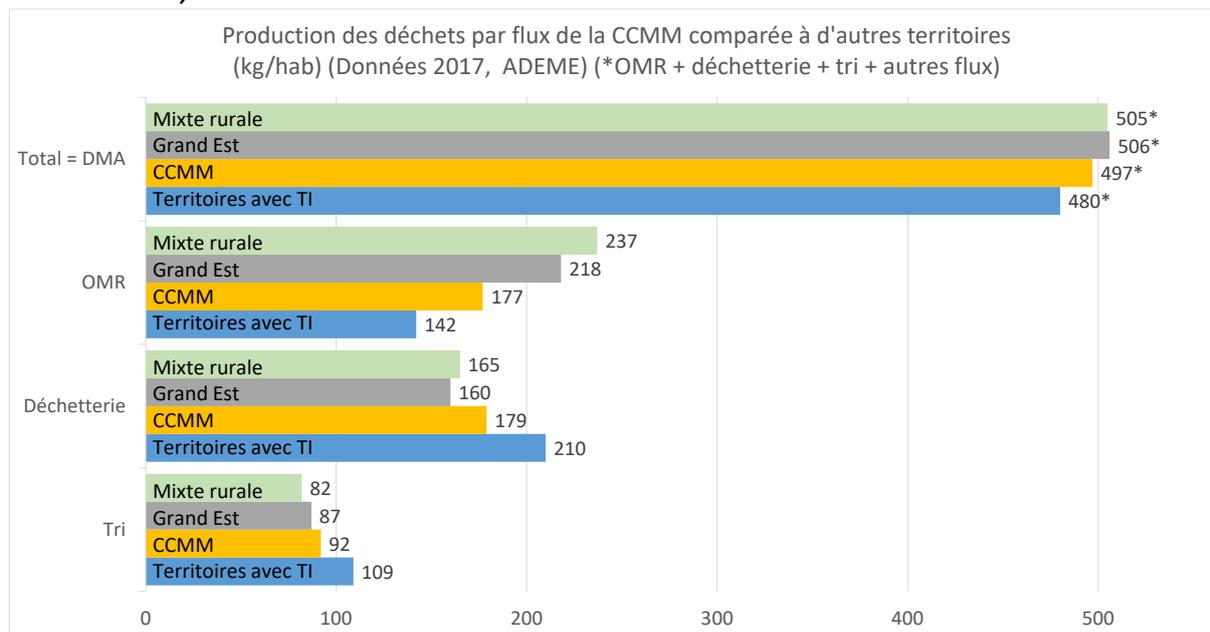
Figure 4 : Évolution des DMA de la CCMM entre 2010 et 2020 en kg/hab (SPL COVALOM)



Ramenée au kilogramme par habitant par an, l'évolution de la production des déchets ménagers et assimilés oscille entre 556 et 644 kg/hab/an. Une forte augmentation est constatée entre 2010 et 2011, ainsi qu'une augmentation progressive entre 2014 et 2018 avec un bond la dernière année. La production des déchets a diminué entre 2011 et 2014. La production de déchets est en diminution depuis 2018, ce qui coïncide avec la mise en place de la tarification incitative et des différentes actions mises en place par les services prévention et gestion des déchets.

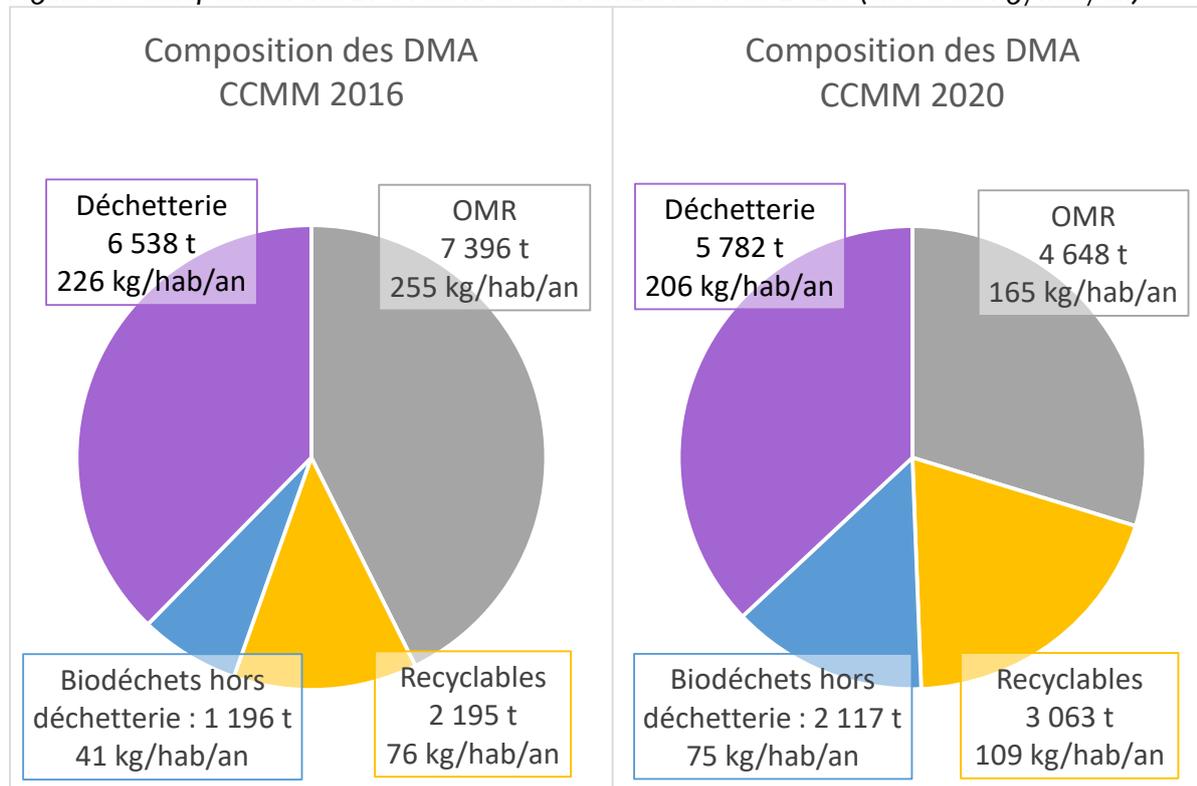
Pour répondre à l'obligation réglementaire de réduire les déchets de 10 % entre 2010 et 2020, l'objectif était d'une réduction de 14 % entre 2016 et 2020. Les actions menées ces dernières années ont permis de repasser en dessous de la production des déchets de 2010 et de réduire de 6 % entre 2016 et 2020. La tendance actuelle de réduction des déchets est néanmoins encourageante pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires.

Figure 5 : Production des déchets de la CCMM comparée à d'autres territoires (en kg/hab) (Données ADEME 2017)



Comparativement aux chiffres de la Région Grand Est (vert) et des autres territoires de typologie mixte rurale (gris), la CCMM (jaune) produisait déjà moins de DMA et d'OMR, et plus de tri et d'apports en déchetterie. Néanmoins, en 2017 la collectivité n'était pas encore passée en tarification incitative et, comparée aux territoires déjà en tarification incitative (bleu), la tendance s'inverse avec plus de DMA et d'OMR et moins de tri et d'apports en déchetterie.

Figure 6 : Composition des DMA de la CCMM en 2016 et en 2020 (en t et en kg/hab/an)



En 4 ans, la quantité et la part des ordures ménagères collectées en porte-à-porte et les apports en déchetterie ont diminué. Tandis que la quantité et la part des recyclables (verre, papiers, emballages, textiles) et les biodéchets collectés hors déchetterie ont augmenté.

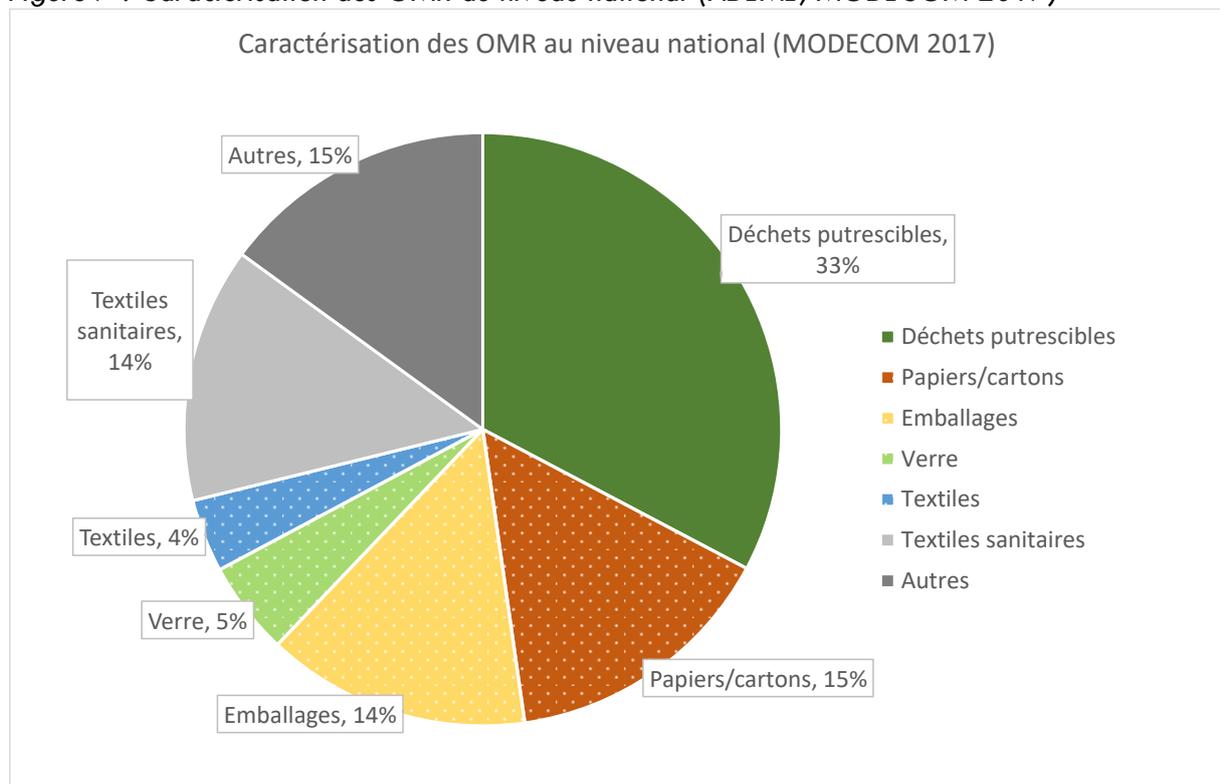
Les actions de prévention des déchets, dont la mise en place d'une tarification incitative, ont permis de réduire les déchets, mais aussi, par un jeu de vases communicants, de reporter des déchets auparavant déposés dans la poubelle noire vers le tri, la déchetterie, le compostage ou les bennes à déchets verts. L'appel à projets biodéchets et le recrutement de deux ambassadeurs de la prévention et du tri permettront d'améliorer le tri (encore 30 % de refus de tri pour les emballages dans les sacs jaunes), de réduire le total des déchets ménagers et assimilés collectés et de faciliter leur valorisation matière (recyclage) ou organique (compostage).

Les ordures ménagères résiduelles et les apports en déchetterie constituent plus de deux tiers des déchets ménagers et assimilés. Les parties suivantes détaillent leur composition afin d'orienter les actions du programme local de prévention des déchets.

1.3.2.1. Ordures ménagères résiduelles

Une caractérisation des ordures ménagères résiduelles de la communauté de communes est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2021. Les résultats viendront compléter ce rapport. Les données présentées ici sont issues d'une campagne nationale de caractérisations de l'ADEME, MODECOM, 2017.

Figure 7 : Caractérisation des OMR au niveau national (ADEME, MODECOM 2017)



Les ordures ménagères résiduelles sont composées à 33 % de déchets putrescibles, à 38 % de matériaux recyclables (en pointillés) et de 29 % de déchets ultimes (en gris). Un renforcement des consignes de tri et un travail autour des biodéchets semblent être deux axes de travail pour réduire efficacement les ordures ménagères résiduelles.

Tri : au cours des dernières années, la SPL COVALOM a mené un plan de relance du tri en densifiant le parc de points d'apports volontaires. Début 2021, ce sont 92 bornes à verre, 82 bornes à papiers et 32 containers textiles qui couvrent le territoire (annexe 9). Un mémotri papier sous forme de réglette et un [mémotri numérique](#) ont été largement diffusés sur le territoire. Début 2021, la SPL COVALOM a recruté deux personnes pour mener des actions de proximité de terrain sur le tri et la prévention des déchets. En partenariat avec les éco-organismes Citéo et Re_Fashion (anciennement écoTLC), les actions vont continuer en ce sens pour capter les gisements qui ne le sont pas encore, et améliorer la qualité du tri.

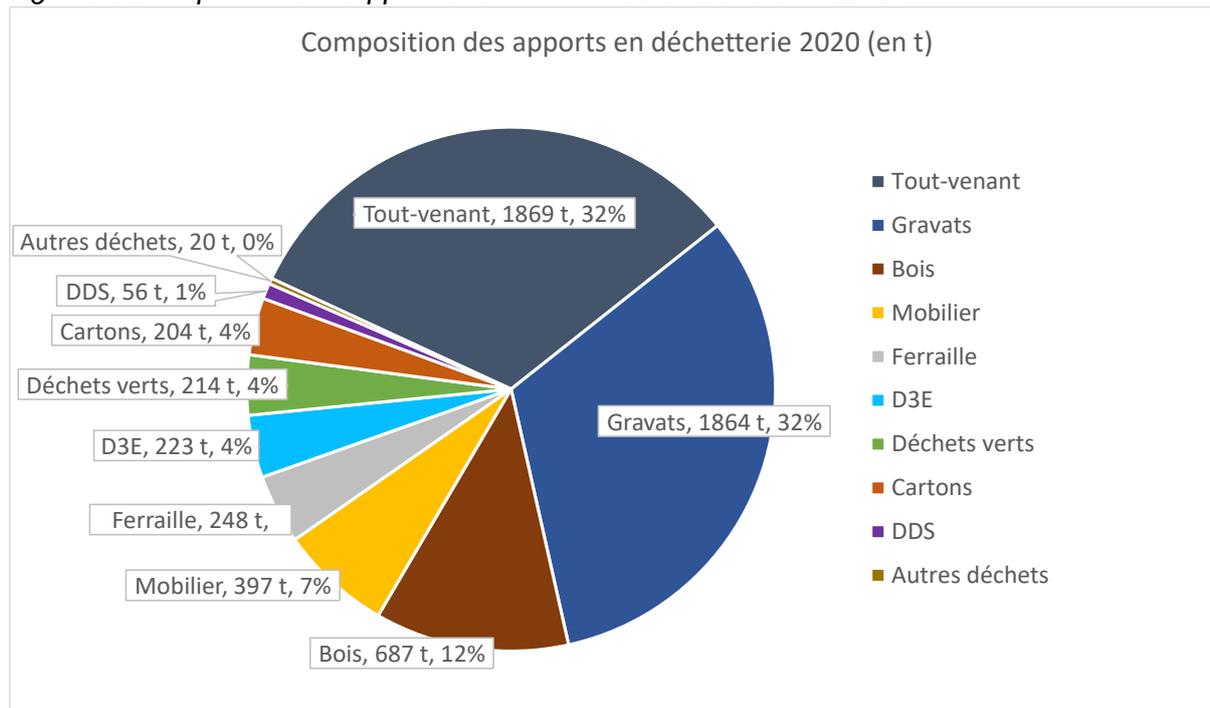
Biodéchets : selon le code de l'environnement, les biodéchets sont *les déchets non dangereux biodégradables des parcs et jardins, non dangereux alimentaires, et les déchets des établissements de production ou de transformation des denrées alimentaires*. Depuis janvier 2020, la SPL COVALOM a recruté un animateur biodéchets dans le cadre d'un appel à projets décrit ci-après. Les actions en faveur du compostage individuel (atelier SOS compost, composteurs APIC...), du compostage collectif (installation et suivi de sites), de l'animation autour du jardinage au naturel (réseau JARDINS, appel à projet biodéchets...) ou encore de la lutte contre le gaspillage alimentaire vont être prolongées afin de réduire les biodéchets déposés dans le bac d'ordures ménagères et mieux gérer les biodéchets de manière générale.

1.3.2.2. Apports en déchetterie

Les chiffres concernant la nature et les quantités des apports en déchetterie sont issus du suivi de la SPL COVALOM, et également dans le cadre de conventions avec plusieurs éco-organismes : Ecosystem, ÉcoDDS, Éco-mobilier, Re_Fashion, DASTRI et Corepile.

Depuis 2017, les foyers de la communauté de communes Moselle et Madon, et les entreprises (apports payant sous conditions) peuvent déposer leurs déchets à la déchetterie à Messein. Les déchets suivants sont pris en charge : déchets de jardin, verre, papiers, textiles non sanitaires, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E = gros électroménagers froid + gros électroménagers hors froid + petits appareils ménagers + écrans), déchets diffus spécifiques (DDS = produits de jardinage, de bricolage, etc.), huiles minérales, huiles végétales, batteries au plomb, mobiliers, tout-venant, gravats, bois, ferrailles, cartons, pneus de véhicules légers, ampoules, néons, piles, cartouches d'imprimante.

Figure 8 : Composition des apports en déchetterie de la CCMM en 2020



Le tonnage de chaque catégorie peut être réduit grâce à des actions adaptées auprès des entreprises et des ménages : réutilisation des gravats, projet de recyclerie pour le tout-venant, réemploi et valorisation pour le bois, réseau JARDINS pour les déchets verts, densification des propositions de réparation pour les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), reconditionnement pour les cartons, ou encore relayer et faire connaître les alternatives aux produits toxiques (DDS).

Dans le cadre de l'appel à projets biodéchets, et conjointement à une caractérisation des OMR, une caractérisation de la benne tout-venant est prévue dans le courant de l'année 2021. Les résultats de cette étude permettront de faire évoluer les filières de collecte proposées en déchetterie et en fonction des équilibres budgétaires et de la réserve foncière.

1.3.3. Appel à projets biodéchets 2019-2022

Fin 2019, pour le compte et avec le partenariat de ses deux collectivités actionnaires, la SPL COVALOM a été lauréate de l'appel à projet ADEME Grand Est pour mettre en place des actions de prévention et de gestion des biodéchets (GEBIODEC). Le plan d'actions de ce projet recouvre trois thématiques et s'étale sur une durée de 3 ans :

- lutte contre le gaspillage alimentaire
- évitement des déchets verts
- gestion de proximité des biodéchets

L'équipe projet est constituée de 8 personnes, 6 de la SPL COVALOM et 1 pour chaque collectivité actionnaire :

- Gérald El Kouatli, directeur, coordination technique et objectifs (COVALOM)
- Barbara Frémiot, technicienne de gestion, coordination et rédaction des dossiers de subventions (COVALOM)

- Côme De La Gorce, animateur gestion et prévention des biodéchets, mise en œuvre du plan d'action du projet GEBIODEC (COVALOM)
- Edith Favennec, cheffe de projets prévention des déchets, mise en œuvre du PLP (CCMM)
- Morgan Besrechel, chargé de mission prévention des déchets, mise en œuvre du PLP (CCPCST)
- Bertrand Grégoire, technicien exploitation déchetterie, référent sur les sujets d'exploitation lié au marché de gestion des déchets verts (COVALOM)
- Perrine Berlot et Thomas Dethorey, ambassadeurs de la prévention et du tri (COVALOM)

Le bilan de cette première année d'action est très positif (annexe 10) : collecte et broyage de sapins, formation permaculture, mise en conformité de la plateforme de compostage à Maizières, lancement de l'étude d'optimisation de gestion des déchets verts, création et animation du réseau JARDINS...

1.3.4. Programme local de prévention des déchets 2018-2020

Validé en décembre 2017, le premier programme local de prévention des déchets était prévu pour 3 ans. Un document de synthèse du plan d'action a été produit (annexe 11). Au cours de ces trois années, près de 200 actions ont été menées avec plus de 150 partenaires auprès de plus de 9 000 personnes. Certaines actions ont marqué ces trois années (annexe 4) avec la mise en place de la tarification incitative, l'envoi mensuel de la lettre mail de la prévention des déchets, trois tests couches lavables pour les foyers, une formation de guides composteurs, les ateliers SOS compost, les repair'café, la réponse à l'appel à projets Biodéchets ou encore l'installation de 4 sites de compostage collectif.

1.4. Analyse stratégique

Afin de proposer une stratégie de territoire adaptée à la communauté de communes Moselle et Madon, une analyse sous la forme d'une grille atouts-faiblesses-opportunités-menaces est proposée. Cet outil permet de combiner l'étude des atouts et des faiblesses du territoire, avec celle des opportunités et des menaces.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> * Une stratégie territoriale bien développée (projet de territoire, PCAET) * Tarification incitative en place * Réalisation des prestations de collecte en régie * COVALOM lauréat de l'AAP Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> * Difficultés estivales liées fréquences de collecte pour la première année * Qualité du tri des emballages * Augmentation de la production de déchets verts
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> * Généralisation réglementaire du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er}/1/24 * Recrutement des ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets (COVALOM) * Retours probants des accompagnements des sites de compostage collectifs * Encore 2 années d'AAP Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> * Crise sanitaire : restrictions budgétaires, risques d'essoufflement de l'engagement citoyen et rencontres/animations plus difficiles * Facteurs extérieurs sur les coûts et recettes (TGAP, prix rachat matières, soutiens des éco-organismes)

Afin de contrer les facteurs extérieurs sur les coûts et recettes et agir pour l'environnement, la collectivité souhaite continuer à développer des actions de prévention des déchets par le biais de l'animation du programme local de prévention des déchets. Cette stratégie s'intègre à la stratégie territoriale du projet de territoire de la communauté de communes, mais aussi d'une manière plus globale au Plan Climat Air Énergie Territoriale.

Comme observé sur les autres territoires, la mise en place de la tarification incitative, couplée à l'extension des consignes de tri (« tous les emballages se trient »), ont généré une diminution de la production des ordures ménagères et une hausse du tri et des apports en déchetterie. Néanmoins, le territoire enregistre encore 30 % de refus de tri en 2020. Afin d'améliorer sa qualité, et ainsi mieux maîtriser les coûts de collecte et traitement, deux personnes ont été recrutées début 2021 au sein de la SPL COVALOM pour renforcer les actions en faveur du tri et de la prévention des déchets. Les prestations de collecte en régie seront un véritable atout pour adapter de manière souple, et à l'écoute du territoire, les services aux habitant·es.

La mise en place de la tarification incitative a aussi impacté les tournées de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes. En 2020, une révision des tournées de collecte a

été actée : ordures ménagères toutes les deux semaines et sacs jaunes toutes les semaines. Ce qui a permis de prolonger les scénarios prévus lors de l'étude de mise en place de la tarification incitative. Cependant cette modification a provoqué des difficultés estivales pour cette première année, notamment au niveau des centres urbains et habitats collectifs (stockage des fermentescibles). Concernant les biodéchets, la COVALOM a été lauréate en 2019 d'un appel à projets de l'ADEME sur 3 ans. C'est une opportunité de financement pour donner un coup d'accélérateur sur la prévention et la gestion des biodéchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, création du réseau JARDINS pour favoriser les pratiques de jardinage au naturel, installation de sites de compostage ou encore optimisation des solutions de collecte/traitement des déchets verts. Ces actions, couplées à l'installation en cours de point d'apport volontaire d'ordures ménagères, vont permettre de répondre aux difficultés estivales, en même temps que d'aligner le territoire avec les obligations réglementaires de tri à la source des biodéchets. Une étude est aussi en cours pour optimiser la gestion des biodéchets et ainsi contrer l'augmentation exponentielle de ces dernières années de production de déchets verts.

L'ensemble de ces actions se dérouleront dans un contexte tendu de crise sanitaire, de restrictions budgétaires au niveau de la collectivité.

2. PLAN D' ACTIONS

2.1. Objectifs du programme local de prévention des déchets

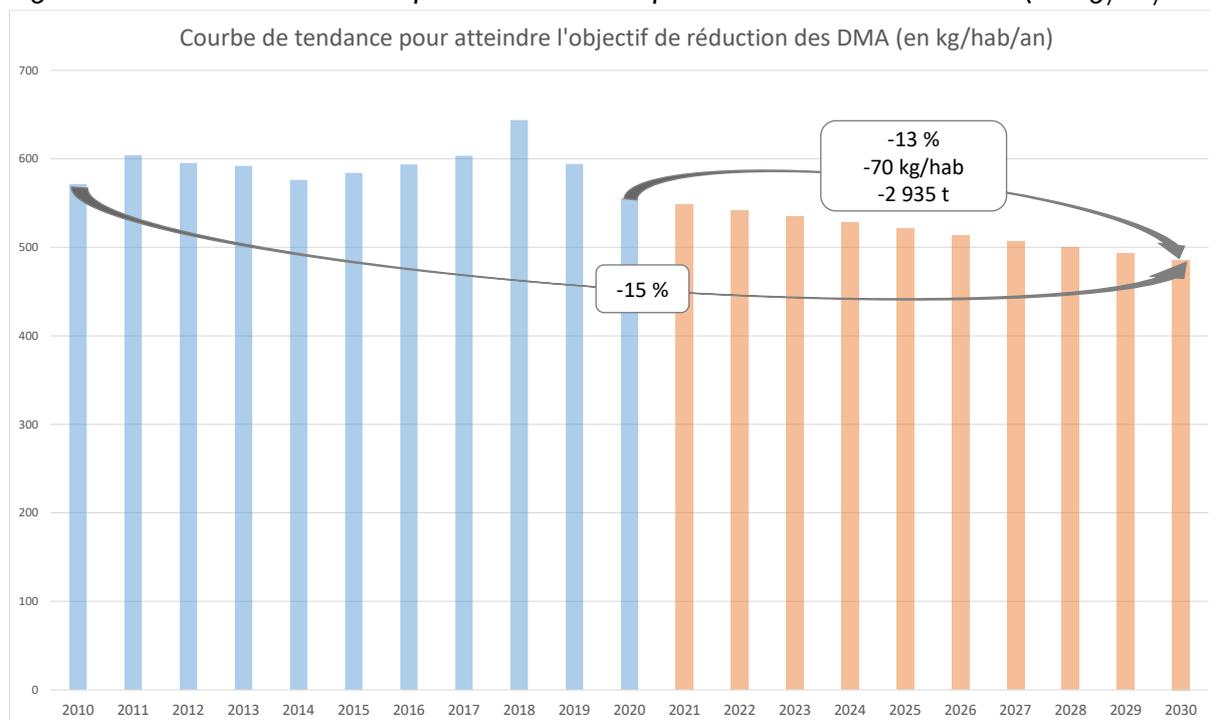
Un programme local de prévention des déchets coordonne un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir l'impact des déchets sur l'environnement : réduction de la quantité (quantitatif), et/ou de la nocivité (qualitatif).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	=	Ordures Ménagères Résiduelles (poubelle noire) + collecte sélective (tri) + Apports en déchetterie + Benne déchets verts
---	---	---

La communauté de communes Moselle et Madon élabore son second programme de prévention pour une mise en place prévue sur les 6 années à venir entre 2021 et 2027.

La loi de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire, fixe un objectif de réduction de 15 % les déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030, par rapport à 2010. C'est un objectif ambitieux pour le territoire car il y a eu de nombreuses fluctuations, et les DMA n'ont été réduits que de 3 % entre 2010 et 2020. La réalisation de l'objectif fixé par la loi implique une continuité de la tendance actuelle afin de réduire de 13 % les déchets ménagers et assimilés produits par habitants d'ici 2030 (figure 9, annexe 12).

Figure 9 : Courbe de tendance pour atteindre l'objectif de réduction des DMA (en kg/an/hab)



Sur 10 ans, cette diminution représente une réduction de 70 kg/hab, et en prenant en compte l'évolution de la population cela correspondrait à une réduction de 2 935 tonnes. Les dépenses prévues en 2021 par la SPL COVALOM et la CCMM sont de l'ordre de 68k € de fonctionnement et investissement, et 110k € de charges de personnel.

Avant sa présentation en conseil communautaire (20 mai 2021), le projet de programme local de prévention des déchets a été présenté à la commission consultative d'évaluation et de suivi (23 mars 2021), au grand public (lettre mail de la prévention des déchets du 1^{er} avril 2021), et aux communes (conférence des maires du 6 mai 2021). Ces échanges, en plus de mobiliser les acteurs, ont permis de confronter le programme aux attentes et besoins locaux afin d'assurer une continuité territoriale.

Le programme mobilisera à nouveau de nombreux acteurs comme les associations, entreprises, habitant·es, etc., et un partenariat étroit avec les communes de la CCMM sera indispensable. L'objectif est d'animer un programme pertinent et participatif, en prise avec la réalité locale, avec des résultats concrets. Information, sensibilisation, action et évaluation seront les clefs de la réussite.

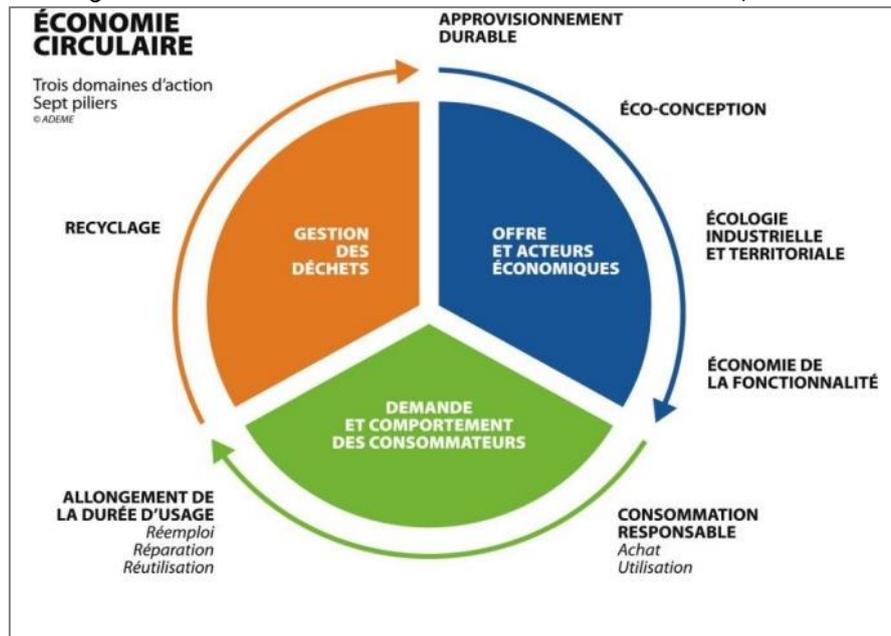
Pour adapter les actions de prévention des déchets au territoire, la collectivité devra jouer un rôle d'initiateur, et pour que les acteurs s'approprient le message de la prévention des déchets, un rôle d'animateur, de fédérateur et d'accompagnateur.

2.2. Plan d'actions : 6 axes...

Le plan d'actions, présenté dans ce document, structure la mise en place du programme. Les acteurs pourront se mobiliser sur des actions demandant plus ou moins d'implication (de l'apposition d'un autocollant stop-pub à la structuration d'une recyclerie) et ainsi avancer à leur rythme dans leur changement de comportement. Évalué annuellement avec le programme, ce plan d'actions est évolutif. Les actions de communication (lettre de la prévention, affichages, Facebook...) sont transversales à l'ensemble du programme local de prévention des déchets, ainsi que toutes les actions d'économie circulaire.

Détaillée dans les fiches « action » (annexe 13), chaque action correspond à un ou plusieurs piliers de l'économie circulaire, principalement en amont de la gestion des déchets.

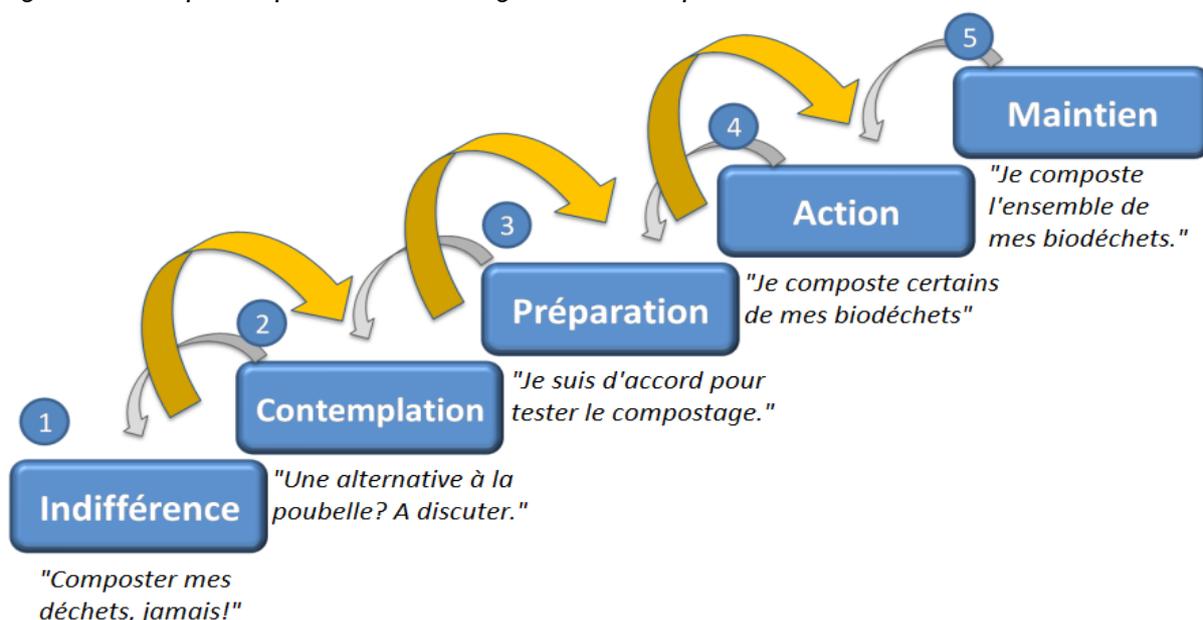
Figure 10 : Domaines d'action de l'économie circulaire, ADEME



Le plan d'actions du programme local de prévention des déchets de la communauté de communes Moselle et Madon se décompose en 16 actions (ponctuelles, récurrentes ou permanentes), réparties selon 6 axes thématiques. Chaque axe comporte une part d'expérimentation pour anticiper les attentes et besoins territoriaux, afin d'ajuster la mise en œuvre du programme.

L'idée fondamentale est de proposer des moyens adaptés à chacun et chacune pour réduire leurs déchets. En effet, les questions sont différentes entre un foyer de une ou de cinq personnes, une maison individuelle et un bâtiment collectif, etc. Le plan d'action propose donc de multiples solutions répondant aux diverses situations, permettant à tous et toutes de progresser à son rythme sur les étapes du changement de comportement

Figure 11 : Étapes du processus du changement de comportement



Source : Clepsydre communication, campagne "tous vélo-actifs", adaptation des phrases d'exemple à la prévention des déchets.

Axe 1 : *Collectivité exemplaire*

Cet axe concerne les actions de prévention portées par la communauté de communes, les communes, et l'organisation d'événements sur le territoire. L'objectif est de montrer l'exemple en intégrant la prévention des déchets au niveau communal et intercommunal. Ces actions renforceront la crédibilité du programme de prévention auprès de tous et toutes, et permettront d'impulser une dynamique territoriale.

Axe 2 : *À la maison*

Cet axe vise les ménages et leur logement. Apposition d'un stop pub, cuisine des restes, compostage, consommation de l'eau du robinet, circuits courts, produits réutilisables, réparation, couches lavables... les pistes d'actions sont nombreuses pour faire de son mieux et réduire ses déchets. L'accompagnement au changement de comportement par l'information et la mise en mouvement est un passage nécessaire pour former les foyers de demain, peu producteurs de déchet.

Axe 3 : *Nouvelle vie des objets*

Cet axe développe des actions qui permettent de prolonger l'utilisation des objets par leur réutilisation, leur réparation ou encore leur réemploi. Ainsi, le poids des poubelles diminue, de même que la pression sur les matières premières, et l'économie circulaire devient un axe fort de développement économique.

Axe 4 : *Jardin au naturel*

Cet axe, étroitement lié au schéma global de collecte des déchets verts, mobilise les acteurs par l'entrée *jardin* dans le but de réduire les biodéchets et de favoriser leur gestion sur place. Ainsi, l'animation du réseau JARDINS abordera divers sujets : jardinage au naturel, paillage, compostage, partage et visite de jardins, formations, etc. Et pour les logements denses et/ou verticaux sans jardin, c'est une proposition de compostage collectif de proximité qui va continuer à être développée.

Axe 5 : * À l'école*

Cet axe concerne l'ensemble du tissu scolaire : élèves, équipes de cuisine et de salle, périscolaire, commune, direction, enseignants, parents d'élèves. Depuis 2016, une information et une éducation pour éviter le gaspillage alimentaire doivent être dispensées dans les écoles dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial (code de l'environnement). Les actions porteront sur les restaurants scolaires (gaspillage alimentaire et compostage) mais aussi sur des actions zéro déchet : goûter sans emballage, troc-jouets, utilisation de brouillons, etc.

Axe 6 : *Au travail*

Cet axe concerne les déchets des entreprises. Toute activité professionnelle produit des déchets qui ont un coût, et pas seulement pour leur collecte et gestion (achat, manutention, transport, etc.). La réduction des déchets est donc en cohérence avec les intérêts économiques des entreprises et prend diverses formes : déchets réutilisés comme matière première (palettes, gravats, copeaux), groupement d'achats, don alimentaire, prêt ou achat commun de matériel, etc.

Afin d'atteindre l'objectif de réduction de 70 kg/hab d'ici 2030, un potentiel d'évitement a été estimé à partir de la production de déchets répartie par axe du plan d'actions et du potentiel de réduction. Les cases en blanc sont les données réelles utilisées en point de départ et les cases colorées (gris, orange et vert) sont des hypothèses.

Figure 12 : Hypothèse de potentiel d'évitement par rapports aux déchets produits en 2020

	Ordures ménagères résiduelles		Tri		Apports en déchetterie		Déchets verts		Production des déchets par axe kg/hab/an	% de réduction	Potentiel d'évitement kg/hab/an
	%	kg/hab/an	%	kg/hab/an	%	kg/hab/an	%	kg/hab/an			
1. *Collectivités exemplaires*	10%	16,5	15%	16,4	15%	30,9	10%	7,5	71	8%	6
2. *À la maison*	40%	66,0	55%	60,0	30%	61,8	30%	22,5	210	13%	27
3. *Économie circulaire*	10%	16,5			30%	61,8			78	10%	8
4. *Jardin au naturel*	20%	33,0			10%	20,6	50%	37,5	91	25%	23
5. *À l'école*	10%	16,5	15%	16,4					33	8%	3
6. *Au travail*	10%	16,5	15%	16,4	15%	30,9	10%	7,5	71	5%	4
Total	100%	165	100%	109	100%	206	100%	75	555		70

2.3. ...et 16 actions

Axe 1 : *Collectivités exemplaires*

Action 1.1 : appui de la démarche interne de développement durable

Action 1.2 : accompagnement des communes sur des actions de prévention des déchets

Action 1.3 : accompagnement des évènements/réunions zéro déchet

Axe 2 : *À la maison*

Action 2.4 : organisation d'un défi « Moi aussi je réduis mes déchets »

Action 2.5 : promotion de l'eau du robinet

Action 2.6 : promotion des pratiques peu génératrices de déchets

Axe 3 : *Nouvelle vie des objets*

Action 3.7 : une nouvelle vie pour les objets par le biais de la déchetterie

Action 3.8 : mise en valeur des solutions de don, échange, vente et achat d'occasion

Action 3.9 : mise en valeur des solutions de réparation

Axe 4 : *Jardin au naturel*

Action 4.10 : animation du réseau JARDINS (lien AAP Biodéchets)

Action 4.11 : déploiement de sites de compostage collectif de proximité

Action 4.12 : mettre en cohérence le schéma global de collecte des déchets verts

Axe 5 : *À l'école*

Action 5.13 : réduction du gaspillage alimentaire et compostage en établissement

Action 5.14 : déploiement d'actions zéro déchet dans les établissements scolaires

Axe 6 : *Au travail*

Action 6.15 : facilitation des synergies entre les acteurs économiques

Action 6.16 : accompagnement des gros producteurs de biodéchets

Axe 1 : Collectivités exemplaires**Fiche action n°1.1 : Appui de la démarche interne de développement durable (DIDD)****But**

Faire évoluer les services de la CCMM vers plus d'éco-exemplarité

Objectif de l'action

Appliquer en interne la prévention des déchets en s'appuyant sur les outils du projet de territoire

Description de l'action

Travailler en collaboration avec le service projet de territoire sur les actions de la DIDD liées à la prévention des déchets

Entrer en contact avec les référents DIDD des différents sites pour identifier les besoins (formation, outils de communication, etc.) et les appuyer sur les actions liées à la prévention des déchets

Actions de la DIDD en lien avec le programme local de prévention des déchets*- Volet environnemental*

2 : limiter les déchets papiers dus aux erreurs quantitatives d'impression

4 : utiliser des gobelets en plastiques réutilisables personnalisés

5 : inciter à l'utilisation du compost en installant des bacs prévus à cet effet à l'extérieur de chaque bâtiment

- Volet économique

29 : renforcer l'influence du critère environnement dans l'évaluation des prestataires

32 : contrôler l'exemplarité de la CCMM sur la nature des produits qu'elle achète en interne

- Volet transversal

37 : sensibiliser les agents à la DIDD via les données de consommation et fixer des objectifs concrets à atteindre

38 : créer régulièrement de nouvelles affiches de sensibilisation à la DIDD à afficher dans les lieux dédiés aux agents

39 : organiser des sessions de sensibilisation interne sur la DIDD

42 : créer des fiches pratiques sur les gestes écoresponsables et actions mises en place pour les référents DIDD

44 : développer et optimiser la dématérialisation dans tous les processus de la CCMM

Public(s) visé(s)

Agents des différents sites gérés par la CCMM : le siège, le pôle technique, le PIMM, La Filoche, le centre aquatique, le CIAS

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Sophie Jominet, CCMM	Connexion avec le pilotage et suivi de la DIDD
Référent·es DIDD	Échanges réguliers sur les actions et les besoins

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Indicateurs de la DIDD sur les actions ciblées	Indicateurs de la DIDD sur les actions ciblées

Axe 1 : Collectivités exemplaires**Fiche action n°1.2 : Accompagnement des communes sur des actions de prévention des déchets**

But Accompagner les communes de la CCMM vers un modèle d'éco-exemplarité
Objectif de l'action Appliquer au niveau communal la prévention des déchets en s'appuyant sur les caractéristiques de chaque commune
Description de l'action Prise de contact avec les services des mairies Identification des actions de prévention portées par chaque commune Proposition d'actions et accompagnement à la mise en place, équipement, communication... Actions possibles : gestion des biodéchets sur place (lombricompostage, compostage), gestion différenciée des espaces verts (stade, cimetière, voies communales...), prévention des déchets dans le règlement de prêt de la salle communale, réduction des déchets lors des manifestations, impressions recto/verso, utilisation de brouillon, tasses à café solides, communication en interne, location vaisselle réutilisables, gestion des déchets des bâtiments communaux, utilisation de recharges, adapter les signatures de mail du type « imprimer ce mail seulement si nécessaire », achats publics responsables, etc. Loi anti gaspillage et économie circulaire : 20 à 100 % des produits acquis par les collectivités territoriales doivent être issus du réemploi et du recyclage à compter du 1er janvier 2021.
Public(s) visé(s) Élu·es, salarié·es, prestataires des communes de la CCMM

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Communes de la CCMM (maire, élu·es à l'environnement, scolaires, jeunesse, cadre de vie, cohésion sociale, etc.)	Réunion initiale d'identification de projets et d'actions puis contact régulier pour le suivi Diffusion : affichage en mairie, publication sur le bulletin communal et/ou la newsletter
Associations, entreprises, particuliers liés à l'action	Idem que pour les communes, si porteur de projet
COVALOM	Force de proposition de solutions pour la gestion des déchets des communes, notamment avec la redevance spéciale

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'actions suivies	Évolution du nombre de bacs collectés pour chaque commune

Axe 1 : Collectivités exemplaires**Fiche action n°1.3 : Accompagnement pour des évènements/réunions zéro déchet****But**

Proposer les évènements plus éco-exemplaires sur le territoire de la CCMM

Objectif de l'action

Introduire la prévention des déchets dans la plupart des évènements du territoire pour sensibiliser les participant·es

Description de l'action

Selon l'ADEME, une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets et 500 kg de papier. Les résultats de certains évènements engagés dans la réduction des déchets montrent cependant que les marges de manœuvre existent et qu'elles peuvent même devenir un atout pour les organisateurs, en termes de communication comme de coût.

Cette action vise les évènements directement organisés par la CCMM, par les communes adhérentes et par toute structure organisant des rencontres (associations, entreprises, habitant·es, etc.)

Prises de contacts avec les organisateurs d'évènements notamment grâce à la lettre mail de la prévention des déchets

Identification des solutions déjà en place sur le territoire (prêt/location de vaisselle, etc.)

Mise en place de solutions pour aller vers des évènements zéro déchet : labellisation éco-manifestation, choix de vaisselle réutilisable, identification et proposition de débouchés pour les objets jetés à la suite des brocantes, stand d'information sur la prévention des déchets, etc.

Public(s) visé(s)

Les structures organisatrices d'évènements sur le territoire, et indirectement les participant·es à ces évènements

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Communes de la CCMM	Point sur les évènements portés par les communes et recherche de solutions Diffusion : affichage en mairie, publication sur le bulletin communal et/ou la newsletter
Associations, entreprises	Point sur les évènements portés par la structure et recherche de solutions
COVALOM	Identification des évènements producteurs à partir des demandes de location ponctuelles de poubelles Information sur la prévention des déchets lors des locations

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'évènements suivis	Évolution des demandes de location de bacs

Axe 2 : À la maison**Fiche action n°2.4 : organisation d'un défi « Moi aussi je réduis mes déchets »**

But Rendre les foyers du territoire plus résilients et autonomes pour réduire leurs déchets
Objectif de l'action Faire passer à l'action des foyers
Description de l'action En 2020-2021, un premier défi DECLICS « Foyers zéro déchet CCMM » a été organisé auprès de 17 foyers. Un défi se compose de 2 phases : une période de référence durant laquelle les déchets produits sont pesés sans changer les habitudes, et une période de défi durant laquelle les déchets sont pesés et les foyers cherchent des solutions pour les réduire. La plateforme DECLICS est mise à disposition pour faciliter l'animation (suivi des pesées, proposition de quiz, informations pour les foyers, etc. Ce défi est l'occasion de créer du lien au sein de chaque équipe, par le biais de trois rencontres de base qui jalonnent le défi (lancement, intermédiaire et finale), ainsi qu'une proposition variée d'animations (ateliers de fabrication, visites, conférences, etc.). Au moins une personne est formée dans chaque équipe pour assurer le rôle de référent-e et faire du lien avec la collectivité.
Public(s) visé(s) Foyers de la CCMM

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Associations en lien avec la prévention des déchets	Proposition d'animations/rencontres dans le cadre du défi
Communes	Relais d'information pour mobiliser des foyers
LER, Lorraine Énergie Renouvelable	Association coordinatrice du défi sur le territoire de l'ex-région Lorraine
Service communication de la CCMM	Mise en forme et diffusion des informations

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre de foyers inscrits	Évolution de la production de déchets des foyers participants

Axe 2 : À la maison**Fiche action n°2.5 : Promotion de l'eau du robinet**

But Réduire la quantité des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective des ménages
Objectif de l'action Réduire la quantité de bouteilles en plastique jetées par les ménages
Description de l'action Promouvoir la qualité de l'eau du robinet grâce aux aménagements de la CCMM - animations bar à eau (CLCV...) - communications sur la qualité de l'eau notamment par le biais des communes - animations lors de la journée mondiale de l'eau (22 mars) - valoriser l'eau des fontaines (analyse, communication, mise à disposition)
Public(s) visé(s) Les ménages de la CCMM consommant de l'eau en bouteille

Éléments de contexte

Coût moyen de l'eau sur la CCMM : 0,536 cts/litre en 2021 Coût moyen de l'eau en bouteille : entre 12 et 50 cts/litre Estimation poids d'une bouteille d'eau de 1L : 30 g 52 % des habitants consomment <i>systématiquement</i> ou <i>souvent</i> de l'eau du robinet. Les raisons invoquées par les 48 % d'habitants consommant <i>parfois</i> ou <i>jamais</i> de l'eau du robinet sont le <i>mauvais goût</i> (31 %), la <i>qualité variable</i> (22 %) et <i>par habitude</i> (26 %) (enquête CD 54, 2013) Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : www.services.eaufrance.fr
--

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Service de l'eau de la CCMM	Vulgarisation des données sur la qualité de l'eau sur les communes de la CCMM Mobilisation sur des événements traitants de cette thématique
Communes	Plans de sauvegarde communaux, GEMA
Associations (CLCV, EchoGestes...)	Animations sur la qualité de l'eau
Structures autour de la ressource eau (communes, fédérations de pêche, exploitations agricoles, base nautique...)	Sensibilisation du grand public pour faire connaître les répercussions des déchets sur la ressource en eau
Service communication de la CCMM	Mise en forme et diffusion des informations

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'animations autour de l'eau	Évolution des tonnages de la collecte du tri

Axe 2 : À la maison**Fiche action n°2.6 : Promotion des pratiques peu génératrices de déchets**

But Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets
Objectif de l'action Faire connaître et faciliter l'utilisation de produits peu générateurs de déchets
Description de l'action 11 927 ménages sur le territoire (Données INSEE 2017, actualisées en 2020) 556 kg/hab de déchets ménagers et assimilés sur le territoire (Données COVALOM, 2020) La promotion des produits peu générateurs de déchets touche de nombreux produits et peut prendre des formes variées : ateliers zéro-déchet (cuisine des restes, emballage cadeaux en tissu, couches lavables, maison témoin...), éco-consommation (achats de qualité qui durent dans le temps et de produits réutilisables, faire ses propres produits ménagers, achats en vrac...), réparation/réemploi (fab lab, repair'café, ventes et achats d'occasion...), valorisation des circuits courts (AMAP, marché, ruche qui dit oui...), utilisation de recharges (savon, cartouches d'encre, etc.), apposition d'un autocollant stop-pub sur la boîte aux lettres, opérations « caddies mini VS caddies maxi emballages » par la CLCV, faciliter la mise en place de groupement de commandes, promotion des protections périodiques (cup, serviettes lavables...) Pour une réappropriation citoyenne et globale de la question des déchets, cette action permet de faire le lien avec de nombreuses thématiques : santé, bien-être, culture, etc.
Public(s) visé(s) Foyers de la CCMM

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Associations (CLCV...)	Relais de l'information et organisation d'animations
Commerces	Réflexion sur une proposition d'alternative aux produits peu générateurs de déchets
Service communication de la CCMM	Mise en forme et diffusion des informations

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'actions réalisées	Évolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles

Axe 3 : Nouvelle vie des objets**Fiche action n°3.7 : Une nouvelle vie pour les objets par le biais de la déchetterie****But**

Réduire le tonnage de déchets dans la benne tout venant de la déchetterie

Objectif de l'action

Donner une nouvelle vie aux objets amenés en déchetterie grâce à l'économie circulaire

Description de l'action

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets Grand Est fixe pour objectif un taux de 65 % de déchets valorisés d'ici 2025. 48 % en 2019 sur la CCMM (COVALOM)
En 2020, 1 869 t de déchets déposées dans la benne tout-venant (32 % des apports en déchetterie), soit 67 kg/hab/an (données COVALOM).

Une caractérisation de la benne tout-venant est prévue fin 2021.

Cette action n'a pas pu voir le jour lors du premier programme de prévention, néanmoins, les rencontres et réflexions déjà réalisées (La fabrique, Recylune, Emmaüs, devis...) vont permettre d'orienter la suite du projet qui pourrait prendre divers formats :

- installation d'une « cabane » à dons sur la déchetterie pour des échanges directs.

Cette voie nécessitera d'assurer un suivi des apports et récupérations et donc de définir un temps ETP, d'aménager une zone dédiée, de communiquer, d'assurer la pérennité de l'action et de faire des demandes de subvention.

- organisation d'un appel à manifestation d'intérêt pour qu'une structure porteuse de projet émerge sur le territoire et assure la mission de recyclerie. Cette voie nécessitera un cadrage de cet appel à manifestation, la prévision d'une enveloppe budgétaire, de définir l'articulation avec la structure porteuse du projet, de trouver des lieux de vente et stockage.

- la collectivité reste mobilisée pour échanger avec les structures présentes sur le territoire et saisir les opportunités

Un accompagnement par un bureau d'étude est à envisager.

Public(s) visé(s)

Foyers, associations, communes et entreprises qui font des apports en déchetterie

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Pays Terres de Lorraine	Collaboration projet ressourcerie à l'échelle du Pays
COVALOM, technicienne de gestion	Caractérisation de la benne tout-venant
COVALOM, responsable et gardiens de déchetterie	Implication dans le projet
CIAS	Projet d'épicerie troc
Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (La Fabrique, Emmaüs, La benne idée, Secours populaire...)	Retours d'expérience, et articulations possibles avec leur activité
Service communication de la CCMM	Mise en forme et diffusion des informations

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Mise en place ou non d'un projet	Évolution des tonnages de la benne tout-venant

Axe 3 : Nouvelle vie des objets**Fiche action n°3.8 : Mise en valeur des solutions de don, échange, vente et achat d'occasion**

But Réduire la quantité d'objets abandonnés mais encore utilisables
Objectif de l'action Faciliter le don d'objets sur le territoire
Description de l'action Identification des réseaux de dons/échanges/ventes existants sur le territoire (boîtes à don, cabanes à livre, collectes associatives, trocs jouets, brocantes, plateforme internet de ventes et dons entre particuliers...) Relais d'information sur ce qui existe pour faciliter la mise en réseau par différents médias (Internet, presse écrite...) Information lors des événements permettant le don/échange/vente d'occasion Accompagnement des projets permettant des dons : boîtes à lire, zone de gratuité, gratiférias, marché des gratuits, « désherbages » solidaires en médiathèque, collectes associatives... Mise en avant de solutions de partage de matériel (exemple Mutum)
Public(s) visé(s) Foyers, associations, commerces de la CCMM

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Brocantes, vide-greniers, trocs	Mise en place de débouchés pour les invendus laissés sur place en fin de manifestation
Structures collectant des objets (Secours populaire...)	Orientation des flux vers ces structures
COVALOM	Lien avec l'action 3.7 en déchetterie
Antenne Grand-Est Recyclivre, Charlie Carle	Collecte de livres non récupérés par les structures locales
Service communication de la CCMM	Mise en forme et diffusion des informations
Communes	Relais d'information : affichage en mairie, publication sur le bulletin communal et/ou la newsletter

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre de personnes sensibilisées	Évolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés

Axe 3 : Nouvelle vie des objets**Fiche action n°3.9 : Mise en valeur des solutions de réparation**

But Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire
Objectif de l'action Faire connaître les solutions de réparation sur le territoire ou à proximité
Description de l'action Identification des offres de réparation sur le territoire (appareils électriques, ordinateurs, téléphone, meubles, vêtements, vélos, voitures...) Mise en valeur des solutions de réparation (référencement, affichage, évènements, indice de réparabilité, pièces détachées...) La Chambre des Métiers et de l'Artisanat propose un annuaire des répar'acteurs
Public(s) visé(s) Foyers et entreprises

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Structure proposant des solutions de réparation (couture, vélo, menuiserie...)	Mise en valeur de ces structures + participation à des évènements sur la prévention des déchets
Espace multimédia de la Filoche	Proposition d'un Repair' lab une fois par mois (réparation ordinateurs)
Structures du réseau Répar'acteurs	Offre de réparation sur le territoire + participation aux actions de promotion du territoire
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Travail de fond avec les acteurs économiques + annuaire des répar'acteurs
Agence de Développement Terres de Lorraine	Travail de fond avec les acteurs économiques
Service communication de la CCMM	Mise en forme et diffusion des informations
Communes	Accueil des repair'café et relais d'information : affichage en mairie, publication sur le bulletin communal et/ou la newsletter

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'actions menées en lien avec la réparation sur le territoire	Évolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés

Axe 4 : Jardin au naturel**Fiche action n°4.10 : Animation du réseau JARDINS (lien AAP biodéchets)****Buts**

Réduire la part des déchets verts traitée par la collectivité
Promouvoir l'utilisation de techniques et produits alternatifs aux pesticides

Objectif de l'action

Créer une synergie au sein du territoire sur la thématique du jardinage afin de faire évoluer les comportements et pratiques

Description de l'action

2020 : 110 kg/hab de déchets verts pris en charge par la CCMM (déchetterie + bennes de déchets verts + plateforme de compostage)

38 % des foyers interrogés affirment composter et plus de 1 000 foyers déclarent être engagés dans une démarche de jardinage au naturel (enquête en porte-à-porte sur les pratiques, 2018)

2 380 composteurs individuels vendus (2009 + 2018 à 2020)

Animation du réseau JARDINS, créé en octobre 2020, sur les thématiques suivantes :

- ateliers théoriques et pratiques de jardinage au naturel
- formation de guides et maîtres composteurs
- conseil pour utiliser un composteur/vermicomposteur (ateliers SOS compost, dons de vers...)
- location/achat/emprunt d'un broyeur pour valoriser sur place les déchets de taille
- promotion du mulching, paillage, etc.
- partage de jardin (composteur, parcelle à jardiner, intérêt intergénérationnel, lien avec le service cohésion sociale, etc.)
- lien avec les vergers conservatoires et jardins partagés (formation taille, rencontres conviviales, outil pédagogique, etc.)
- échanges de graines...

Public(s) visé(s)

Personnes novice ou experte, ayant ou non un jardin et souhaitant s'informer, se former, s'investir sur des projets autour du compostage et du jardinage

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
COVALOM, Côte De La Gorce	Animation appel à projets biodéchets
Service communication de la CCMM	Mise en forme et diffusion des informations
Réseau Compost Citoyen	Appui communication et formation
Vergers conservatoires, jardins partagés, pâtis	Supports pédagogiques d'animation + mobilisation foyers
Associations	Animation, mobilisation des foyers, porteur de projets
Particuliers	Mobilisation, porteurs de projets
Services espaces verts des mairies	Connaissances, conseils, exutoires compost
Communes	Relais d'information pour mobiliser les foyers

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre de membres du réseau	Évolution des tonnages de déchets verts traités en direct par la collectivité

Axe 4 : Jardin au naturel**Fiche action n°4.11 : Déploiement de sites de compostage collectif de proximité****But**

Réduire les biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles des ménages

Objectif de l'action

Proposer des solutions de gestion de proximité des déchets de cuisine aux ménages sans jardin, en habitat vertical et/ou dans les quartiers denses

Réduire la part des déchets fermentescible dans les ordures ménagères et limiter les désagréments liés leur présence (odeurs, insectes, etc.)

Description de l'action

Au national : 33 % de déchets putrescibles présents dans les OMR (83 kg/hab/an), et 83 % des OMR concernés par une potentielle valorisation organique ([MODECOM ADEME, 2017](#))
Obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023.

Les projets à venir s'appuieront sur le guide du [compostage partagé](#) et les 5 sites de compostage actuellement en fonctionnement.

Identification des zones nécessitant un site de compostage partagé

Prise de contact avec les communes, bailleurs et copropriétés

Identification de personnes volontaires parmi les habitant·es

Information et mobilisation de l'ensemble des voisin·es

Formation des participant·es à la pratique du compostage

Accompagnement pour avoir des référent·es pérennes sur le site

Aide à l'implantation de composteurs collectifs

Suivi des projets

Public(s) visé(s)

Ménages sans jardin et/ou en habitat vertical, et/ou dans les quartiers denses

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Communes, bailleurs sociaux/syndicats de propriétaires	Parties prenantes des projets
Services espaces verts des communes	Accompagnement terrain + apports matière sèche + utilisation du compost fini
Service logement des communes	Identification des zones prioritaires
Réseau Compost Citoyen	Pour la formation des référent·es de site

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre composteurs collectifs installés et de foyers participants	Évolution du tonnage des ordures ménagères résiduelles

Axe 4 : Jardin au naturel**Fiche action n°4.12 : Mettre en cohérence le schéma global de collecte des déchets verts****But**

Réduire les quantités de déchets verts collectées par la collectivité et les pratiques de brûlage de déchets verts

Objectif de l'action

Proposer aux foyers des solutions pour leurs déchets de jardins résiduels

Description de l'action

En 2021, les résultats d'une étude sur les déchets verts présentait plusieurs scénarios. Les échanges en cours sont en faveur d'actionner les leviers suivants :

- traitement des apports in situ pour favoriser leur redistribution grâce à la mise en œuvre d'un service de broyage de proximité
- reprise de l'autre partie pour compostage en vue d'alimenter des partenaires locaux (maraîchers, professionnel·les, associations...)
- méthanisation des tontes

L'activation de ces leviers sera assurée par les services de la COVALOM.

Le service prévention des déchets, dans le cadre de ce programme local de prévention des déchets, s'associera aux actions de la COVALOM pour faciliter cette mise en place.

Participation aux réunions de cadrage.

Communication d'informations sur le territoire de la CCMM (lettre mail de la prévention, Facebook, site internet...)

Public(s) visé(s)

Foyers, communes, entreprises qui produisent des déchets verts

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
COVALOM, Côte De La Gorce	Animation de l'appel à projets biodéchets
Communes de la CCMM	Aménagement des sites et communication aux foyers
Service communication de la CCMM	Création d'outils et relais de l'information

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Foyers disposant d'un site à moins de 10 minutes de route, avec le minimum de superposition	Évolution du coût global de traitement des déchets verts

Axe 5 : À l'école**Fiche action n°5.13 : Réduction du gaspillage alimentaire et compostage en établissement****But**

Réduire la quantité de déchets collectés sur le territoire

Objectif de l'action

Procéder à un traitement de proximité des biodéchets produits par les restaurants scolaires

Description de l'action

4 025 élèves scolarisés sur la CCMM (académie Nancy-Metz, 2020-2021)

École élémentaire : 120 g/pers/repas en moyenne de gaspillage alimentaire

0,68€/repas : coût moyen global du gaspillage alimentaire en restauration collective (denrées + énergie, charge salariale, traitement des déchets, etc.) (ADEME, 2017)

Plus de 400k repas annuellement servis dans les restaurants scolaires de la CCMM, le gaspillage alimentaire représenterait 48 T/an et 272k €/an

Plusieurs établissements scolaires ont déjà été accompagnés : collège Jacques Callot (Organéo, 2013), Chavigny et Xeulley (ENSAIA, 2016), Pulligny (Pays Terres de Lorraine), Bainville-sur-Madon, Chaligny(x2), Messein, Pulligny, Richardménil et Xeulley (CCMM) en 2017.

Fin 2021, une étude-actions est prévue pour accompagner les restaurants scolaires dans leur réduction du gaspillage alimentaire et mettre en place du compostage autonome en établissement.

Dès 2022, les actions seront portées en direct par les agents de la collectivité.

L'accompagnement se déroulera en 5 actes sur une année pour mobiliser, informer, évaluer, accompagner au passage à l'action et à la pérennisation :

- réaliser un diagnostic et introduction à la démarche de compostage (4 rendez-vous)
- mettre en route un site de compostage (2 rendez-vous)
- améliorer le processus de compostage (1 à 2 rendez-vous)
- pérenniser le geste de compostage (1 à 2 rendez-vous)
- constater l'évolution des pratiques (1 à 2 rendez-vous)

Public(s) visé(s)

Établissements scolaires proposant une restauration sur place : élèves demi-pensionnaires, équipe de cuisine et de service en salle, enseignant·es, direction, parents d'élèves

Cette action est transposable pour l'ensemble des sites de restauration collective

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Établissements scolaires	Coordination et mobilisation pour réduire le gaspillage alimentaire et pratiquer le compostage
Région, Département et communes avec groupes scolaires (BSM, Chaligny, Chavigny, FSM, Frolois, Maizières, Maron, Méréville, Messein, NM, PSV, Pulligny, Richardménil, SAF, Viterne, Xeulley)	Accompagnement et aide à l'équipement des établissements scolaires
Réseau Compost Citoyen	Accompagnement

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'établissements mobilisés	Évolution de l'équipement en bacs d'OMR des structures accompagnées

Axe 5 : À l'école**Fiche action n°5.14 : Déploiement d'actions zéro déchet dans les établissements scolaires****But**

Informer, former et habituer les citoyen·nes d'aujourd'hui et de demain aux actions et attitudes qui permettent de réduire les déchets

Objectif de l'action

Intégrer la réduction des déchets au sein des établissements scolaires

Description de l'action

Prise de contact avec les établissements scolaires

Échange sur ce qui existe déjà, les besoins, les attentes et les moyens de chaque établissement

Organisation et mise en place d'actions adaptées à chaque établissement : cycles pédagogiques, visites de sites liés aux déchets, trocs de jouets, action vêtements abandonnés en fin d'année, goûter zéro déchet, etc.

Public(s) visé(s)

Ensemble du tissu scolaire : élèves, parents d'élèves, direction, équipe enseignante, de cuisine, de service en salle, de la mairie, d'animation des TAP et accueils périscolaires

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Établissements scolaires	Intégration d'actions de prévention des déchets au sein du projet d'établissement Facilitation de l'organisation d'actions de prévention
Associations	Apport de connaissances + animations dans les établissements scolaires

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'établissements mobilisés	Équipement des établissements scolaires en bacs OMR
Nombre d'animations menées	
Nombre de personnes sensibilisées	

Axe 6 : Au travail**Fiche action n°6.15 : Facilitation des synergies entre les acteurs économiques****But**

Réduire la production de déchets des entreprises du territoire

Objectif de l'action

Faire coïncider les préoccupations économiques des entreprises avec la prévention des déchets

Description de l'action

2 030 entreprises domiciliées sur le territoire de la CCMM. Les entreprises publiques ou privées du territoire peuvent bénéficier des services de la COVALOM par le biais de la redevance spéciale (annexe 8).

Les déchets français sont composés à 20 % des Déchets d'Activité Économique (DAE) et à 69 % des déchets du BTP (ADEME).

Exemples d'actions : les déchets d'une entreprise sont les matières premières d'une autre entreprise (palettes, gravats sans plâtre, copeaux, etc.), meilleure gestion des consommables au quotidien (matériel de bureau, gobelet de café, etc.), rationalisation des procédés industriels, prêt ou achat commun de matériel, vente en vrac, etc.

En lien avec l'Agence de développement économique et l'association Parole d'entreprises, proposer une animation du territoire avec des rencontres inter-entreprises pour identifier les besoins et attentes, une mutualisation des moyens (matériels, humains, logistiques, de formation...), une facilitation de l'intelligence entre entreprises, etc.

Appui sur des outils et actions existantes : label Répar'acteurs de la CMA, outils [Mon commerçant zéro déchet](#) de Zero waste France, collecte de cheveux organisée par Parole d'entreprises, seconde vie des matériaux proposée par l'association [ReMise](#), etc.

Les actions concernant les biodéchets des entreprises sont détaillés dans la fiche action 17.

Public(s) visé(s)

Toutes les entreprises du territoire

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Association Parole d'entreprises, Laure Delebarre	Appui sur la Démarche d'Écologie Industrielle menée par l'association
ADTL, Audrey Mayery et Amélie Freyhubert	Mobilisation des entreprises
CCI, CMA et Chambre d'agriculture	Mobilisation des entreprises + intérêt pour des actions d'écologie industrielle territoriale
COVALOM, Thomas Zilliox	Suivi des conventions de redevance spéciale
Entreprises du territoire	Identifications des besoins et attentes

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'entreprises mobilisées	Évolution du volume d'OMR collecté dans le cadre de la redevance spéciale

Axe 6 : Au travail**Fiche action n°6.16 : Accompagnement des gros producteurs de biodéchets**

But Réduire la production de biodéchets des entreprises du territoire
Objectif de l'action Accompagner les gros producteurs dans la gestion de proximité de leurs biodéchets
Description de l'action 33 % de déchets putrescibles dans les ordures ménagères résiduelles (MODECOM ADEME, 2017) <u>Légalement</u> , les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m ² doivent proposer une convention de don à une ou plusieurs associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables. Identification et mise en valeur des actions déjà existantes Prise de contacts et mobilisation des entreprises produisant des biodéchets (métiers de bouches, entretien des espaces verts, etc.) Accompagnement des entreprises au diagnostic de leur production de biodéchets + analyse des pratiques Proposition d'actions pour réduire la quantité de biodéchets produits en cohérence avec les contraintes financières, sanitaires et logistiques des entreprises
Public(s) visé(s) Les entreprises du territoire générant des biodéchets

Partenariats

Partenaires	Types de partenariat envisagés
Entreprises générant des biodéchets	Mobilisation, étude de leur production, proposition et mise en œuvre d'actions de réduction des déchets, bilan
Agence de développement du territoire	Partenaire privilégié des entreprises du territoire
Exploitations agricoles	Utilisation des biodéchets (méthanisation, épandage, compostage, etc.)
Chambre d'agriculture	Mise en lien avec les exploitations agricoles, méthodes de traitement des biodéchets
COVALOM, Côte De La Gorce	Lien avec l'appel à projets biodéchets
Bureaux d'études spécialisés (Phoenix...)	Prestation pour réaliser des diagnostics
Réseau de guides composteurs	Accompagnement des entreprises qui pratiquent le compostage

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'entreprises mobilisées	Évolution du volume d'OMR collecté dans le cadre de la redevance spéciale

Références

- Actu-environnement. Dictionnaire de l'environnement, définition : prévention des déchets. www.actu-environnement.com. Consultée le 16.06.2017.
- ADEME, *Déchets, chiffres clés, l'essentiel 2019*. [Lien](#)
- ADEME, Fichier évolution. *Données de références sur les tonnages et les coûts*. Document Excel.
- ADEME, *Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective*. 2017. [Lien](#)
- ADEME, Espace Environnement asbl, RDC Environnement. 2016. *Guide pour l'élaboration et la conduite des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Rapport*. 127 p.
- Code de l'environnement. Chapitre 1er : prévention et gestion des déchets. Articles L.541-1 à L.541-50. [Lien](#)
- GIRUS, Francis Chalot. 2015. *Évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités : référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets – Synthèse*. 48 p.
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. 2013. *Plan national de prévention des déchets*. 129 p.
- Observatoire de l'habitat et du foncier – SIG TDLU. 2021. *Note de conjoncture #1 : marché de l'immobilier et du foncier*. 36 p. [Lien](#)
- Région Grand Est. *Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) : résumé non technique*. P.8 [Lien](#)
- Sémaphores, Groupe Alpha. 2016. *Programme local de l'habitat de la communauté de communes Moselle et Madon 2016-2021*. 311 p.

Sigles

- ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
- AGEC** : loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire
- BTP** : Bâtiment et Travaux Publics
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CC2T** : Communauté de Communes des Terres Toulaises
- CCES** : Commission Consultative d'Évaluation et de suivi
- CCMM** : Communauté de Communes Moselle et Madon
- CCPCST** : Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais
- CCPS** : Communauté de Communes du Pays du Saintois
- D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- DAE** : Déchets d'Activité Économique
- DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- AAP GEBIODEC** : Appel À Projets Gestion des Biodéchets et Économie Circulaire
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- PLP** : Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés
- PNPD** : Plan National de Prévention des Déchets
- PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- SPL** : Société Publique Locale
- TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TEOMi** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative
- TLC** : Textiles, Linges de maison, Chaussures

Figures

Figure 1 : étapes de la prévention et de la gestion des déchets

Figure 2 : processus simplifié d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, ADEME

Figure 3 : profils des communes de la CCMM selon le programme local de l'habitat 2016-21

Figure 4 : évolution des DMA de la CCMM entre 2010 et 2020 en tonnes (SPL COVALOM)

Figure 5 : production des déchets de la CCMM comparée à d'autres territoires (en kg/an/hab) (Données ADEME 2017)

Figure 6 : composition des DMA de la CCMM en 2016 et en 2020 (en t et en kg/hab/an)

Figure 7 : caractérisation des OMR au niveau national (ADEME, MODECOM 2017)

Figure 8 : caractérisation des apports en déchetterie de la CCMM en 2020

Figure 9 : courbe de tendance pour atteindre l'objectif de réduction des DMA (en kg/an/hab)

Figure 10 : domaines d'action de l'économie circulaire, ADEME

Figure 11 : étapes du processus du changement de comportement

Figure 12 : hypothèse de potentiel d'évitement par rapports aux déchets produits en 2020

Annexes

Annexe 1 : décret n° 2015-662 du 10 juin 2015

Annexe 2 : délibération du 6 juillet 2017 du conseil communautaire de la CCMM

Annexe 3 : composition de la commission environnement de la CCMM (novembre 2020)

Annexe 4 : bilans des années 2018, 2019 et 2020 du programme local de prévention

Annexe 5 : liste des communes qui composent la CCMM

Annexe 6 : synthèse du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service 2019

Annexe 7 : tarification incitative, mode d'emploi (extrait du calendrier des collectes 2021)

Annexe 8 : guide de la redevance spéciale

Annexe 9 : emplacements points d'apports volontaires verre, papier et textiles

Annexe 10 : bilan première année d'activité de l'appel à projets biodéchets

Annexe 11 : document synthétique de présentation du plan d'actions du PLP

Annexe 12 : détails des calculs pour atteindre l'objectif réglementaire de réduction des DMA

Annexe 13 : 16 fiches « action »